

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.454
7 mai 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 6 mai 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 34 (CA 2534-2937) 1/, patrouille 35 (CA 2532-2852) et patrouille 44 (CA 2519-2911) : Entre 5 h 16 2/ et 6 heures tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 5 h 38 et 5 h 55 tir de mortier et entre 5 h 55 et 6 h 21 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 6 h 57 et 8 h 4 tir d'artillerie et entre 7 heures et 7 h 51 tir de chars par les forces syriennes. Entre 7 h 36 et 8 h 14 tir de chars et entre 7 h 55 et 14 h 50 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 7 h 56 et 8 h 23 tir de mortier, entre 8 h 25 et 11 h 3, entre 11 h 26 et 13 h 44 et entre 15 heures et 16 h 35 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 15 h 35 et 15 h 42 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 16 h 20 et 16 h 30 tir de mortier et entre 16 h 25 et 16 h 31 tir de roquettes par les forces syriennes. Entre 16 h 43 et 18 h 50 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

b) Patrouille 33 (CA 2444-2814) et patrouille 43 (CA 2398-2816) : Entre 5 h 18 et 8 h 55 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 5 h 40 et 6 h 28 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 6 h 13 et 6 h 18 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 6 h 25 et 12 h 5 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 9 h 24 et 12 h 33 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 13 h 37 et 14 h 9 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 15 h 7 et 15 h 31 tir d'artillerie par les forces syriennes.

c) Patrouille 31 (CA 2449-2982) et patrouille 42 (CA 2431-2951) : Entre 5 h 18 et 5 h 35 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 5 h 20 et 6 h 30 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 5 h 55 et 6 h 23 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 6 h 2 et 6 h 19 tir de mortier et entre 7 h 20 et 9 h 5 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 7 h 55 et 8 h 32, entre

1/ CA : coordonnées approximatives.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

9 h 4 et 9 h 41 et entre 10 h 3 et 15 h 22 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 10 h 5 et 10 h 52, entre 12 h 4 et 13 h 15 et entre 13 h 54 et 15 h 44 tir d'artillerie par les forces syriennes.

d) PO Three (CA 2308-2678), PO Four (CA 2327-2596) et PO Uniform (CA 2366-2621) : Entre 10 h 55 et 16 h 31 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 11 h 33 et 13 h 10 et entre 13 h 25 et 13 h 46 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 14 h 25 et 15 h 35 tir de mortier, entre 14 h 58 et 15 heures tir de roquettes et entre 15 h 12 et 15 h 25 tir de chars par les forces israéliennes. A 15 h 39 tir de mortier par les forces israéliennes et à 15 h 41 tir de mortier par les forces syriennes (échange de feux dans la zone du PO Three); les forces syriennes ont cessé le feu à 15 h 45 et les forces israéliennes à 16 h 10. Entre 16 h 13 et 16 h 21 tir d'artillerie par les forces syriennes.

e) PO Two (CA 2306-2736), PO Five (CA 2290-2787) et patrouille 37 (CA 2320-2790) : Entre 7 h 2 et 12 h 14 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 8 h 5 et 8 h 26 et entre 11 h 35 et 12 h 3 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 15 h 25 et 16 h 34 tir d'artillerie et entre 15 h 37 et 16 h 30 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 15 h 39 et 16 h 33 tir d'artillerie et entre 16 h 7 et 16 h 33 tir de mortier par les forces syriennes.

f) Patrouille 32 (CA 2345-3054), patrouille 38 (CA 2395-3040) et patrouille 41 (CA 2353-3005) : Entre 7 h 47 et 8 h 38 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 7 h 47 et 9 h 5 et entre 9 h 45 et 10 h 8 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 11 h 55 et 15 h 32 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 14 h 45 et 15 h 23 tir d'artillerie par les forces syriennes.

g) Patrouille 36 (CA 2500-3150) : Entre 9 h 6 et 9 h 7 et entre 9 h 42 et 9 h 45 tir de mortier par les forces israéliennes.

h) PO Romeo (CA 2294-2459) : Entre 11 h 5 et 11 h 30 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 13 h 32 et 13 h 40 tir d'artillerie par les forces syriennes.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) Patrouille 32 : Entre 6 h 33 et 6 h 36 deux avions à réaction non identifiés volant du nord-ouest au sud-est, puis virant à l'ouest, ont été observés d'abord au nord-nord-est de la position de la patrouille et en dernier lieu à l'ouest de la position de la patrouille. Trois missiles sol-air ont été tirés par les forces syriennes (les observateurs militaires de l'ONU n'ont pu identifier l'avion en raison de sa grande altitude).

b) Patrouille 36 : Entre 6 h 34 et 6 h 38 un avion à réaction non identifié, volant du sud-sud-ouest au nord-nord-est, puis virant à l'ouest, a été observé d'abord au sud-ouest de la position de la patrouille et en dernier lieu en nord-ouest de la position de la patrouille. Trois missiles sol-air ont été tirés par les forces syriennes (les observateurs militaires de l'ONU n'ont pu identifier l'avion en raison de sa grande altitude).

c) PO Three : Entre 11 h 13 et 11 h 14 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe et à la roquette des positions occupées par les forces syriennes à l'est-sud-est du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes (confirmé par le PO Uniform). Entre 11 h 27 et 11 h 28 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe et à la roquette des positions occupées par les forces syriennes au sud-est du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes (confirmé par le PO Uniform). Entre 11 h 43 et 11 h 44 quatre avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe des positions occupées par les forces syriennes à l'est du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes (confirmé par le PO Uniform). Entre 11 h 46 et 11 h 47 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe des positions occupées par les forces syriennes au sud-est du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes (confirmé par le PC Uniform). Entre 11 h 58 et 11 h 59 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe des positions occupées par les forces syriennes à l'est du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes.

d) PO Five : Entre 11 h 14 et 11 h 15 quatre avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la roquette et à la bombe des positions occupées par les forces syriennes à l'est-nord-est du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes (confirmé par la patrouille 37). Entre 11 h 18 et 11 h 19 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe des positions occupées par les forces syriennes à l'est du PO. Tir antiaérien par les forces syriennes (confirmé par la patrouille 37).

e) PO Four : Entre 11 h 38 et 11 h 39 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe des positions occupées par les forces syriennes à l'est du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes (confirmé par le PO Romeo). Entre 11 h 56 et 11 h 57 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe et à la roquette des positions occupées par les forces syriennes au sud du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes. Entre 12 h 1 et 12 h 2 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe et à la roquette des positions occupées par les forces syriennes au sud du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes (confirmé par le PO Romeo). Entre 12 h 4 et 12 h 5 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe des positions occupées par des forces syriennes à l'est du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes. Entre 12 h 11 et 12 h 12 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe des positions occupées par les forces syriennes au sud du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes. Entre 12 h 12 et 12 h 13 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe des positions occupées par les forces syriennes à l'est du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes (confirmé par le PO Romeo). Entre 12 h 17 et 12 h 18 un avion à réaction des forces israéliennes a attaqué à la bombe des positions occupées par les forces syriennes à l'est du PO (une attaque). Tir antiaérien par les forces syriennes (confirmé par le PO Romeo).

f) Patrouille 41 : Entre 13 h 19 et 13 h 20 quatre avions à réaction des forces syriennes ont attaqué à la bombe des positions occupées par les forces israéliennes au sud de la position de la patrouille (une attaque). Tir antiaérien par les forces israéliennes (confirmé par la patrouille 31).

3. Tirs essayés par les installations de l'ONU :

PO Uniform : A 11 h 28 deux avions à réaction des forces israéliennes ont lâché des bombes à proximité du PO. Par suite des explosions de bombes, des éclats d'obus et des pierres sont tombés dans l'enceinte du PO. Aucun dommage corporel ou matériel n'a été signalé.

4. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues d'Israël, selon lesquelles :

Le 5 mai :

- i) A 3 h 5 et 23 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le mont Hermon.
- ii) A 6 h 50 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans les zones de Qum Batne (CA 2340-2810) et de Tell Aakcha (CA 2310-2708).
- iii) Entre 7 h 15 et 7 h 45 et entre 8 h 15 et 9 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie et de roquettes à l'est du PO Five.
- iv) A 8 h 30 et 9 h 45 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de Kochniye (CA 2360-2670).
- v) A 8 h 45 et 13 h 5 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone située au sud de Kounaitra.
- vi) A 8 h 50 et 13 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone du PO Two.
- vii) A 10 h 15 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de Tell Aakcha et du PO Three.
- viii) A 10 h 50 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de Kafer Naffakh (CA 2190-2740).
- ix) A 11 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans les zones de Kochniye et d'Air Ziouane (CA 2268-2780).

- x) A 10 h 50 et 11 h 1 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur Tell Ech Chaar (CA 2370-2860).
- xi) A 13 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de Rafid (CA 2345-2625).
- xii) A 13 h 25 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone du mont Hermon.
- xiii) Entre 15 heures et 16 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans les zones de Kochniye, de Tell Farass (CA 2313-2632), de Tell Aakcha et d'El Joudhadah (CA 2299-2594).
- xiv) A 16 h 15 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie et de roquettes dans les zones de Khane Arennbe (CA 2330-2880) et de Jaba (CA 2360-2854).

Les plaintes ii), iii) iv), v), vi, vii), ix), x), xii), xiii) et xiv) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU [voir S/11057/Add.452, alin. a), c) et d) du paragraphe 1)]. Les plaintes i) et viii) n'ont pas été confirmées, les zones où ces incidents se seraient produits ne se trouvant pas dans le champ d'observation des observateurs de l'ONU. La plainte xi) n'a pas été confirmée.
